




**Construction d'un bassin de stockage-restitution des eaux unitaires par temps de pluie et réseaux associés sur la commune de Chambéry, lot n° 2 réseaux**

**Avenant n° 3 au marché n° F17062**

Décembre 2020

**GRAND CHAMBERY  
DIRECTION DES EAUX**

298 rue de Chantabord – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 70 - grandchambery.fr -  @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## ENTRE

La Communauté d'agglomération Grand Chambéry,  
dont le siège social est situé 106 allée des Blachères, CS 82618, 73026 Chambéry cedex,  
représentée par M. Daniel ROCHAIX, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement,  
dûment habilité à signer le présent avenant par décision n° du bureau du 17 décembre 2020,

**d'une part,**

## ET

Le groupement SOGEA RHONE ALPES / MAURO / EHTP,  
dont le mandataire est l'entreprise SOGEA RHONE ALPES, située 305 rue Emile Romanet, Centr'Alp,  
38340 VOREPPE,  
titulaire du marché n° F17062,  
représenté par Mme Elodie BUISSON, Chef d'Agence,

**d'autre part,**

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT

### **ARTICLE 1 – RAPPEL DU MARCHE INITIAL**

Le marché F17062 a pour objet les travaux de construction d'un bassin de stockage-restitution des eaux unitaires par temps de pluie et réseaux associés sur la commune de Chambéry, lot n° 2 réseaux.

L'avenant n°01 a apporté une modification des tranches du marché et a établi un point financier.

L'avenant n°2 a apporté des modifications liées :

- A des demandes du maître d'ouvrage
- A des incidences dues à E. LECLERC
- A des anticipations de travaux de la Tranche Optionnelle 6

L'avenant n°2 a aussi établi un point financier.

A ce jour, la Tranche Optionnelle 1 bis a été arrêtée en date du 28/08/2020 suite à l'abrogation des arrêtés de circulation permettant les travaux par la Ville de Chambéry.

Le maître d'ouvrage a demandé au maître œuvre de procéder à la réception de la Tranche Optionnelle 1 bis en l'état et de reporter dans la Tranche Optionnelle 6 les travaux restants à réaliser.

Ce transfert de prestations de travaux est l'objet du présent avenant qui doit aussi intégrer les demandes de modifications de prestations de travaux du maître d'ouvrage concernant la Tranche Optionnelle 6 (aménagement DO2, vanne 53T, etc.)

### **ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT**

#### ***1. Point technique et financier***

Les travaux en cours d'exécution sont impactés de différentes façons et le présent paragraphe détaille ces impacts :

- Tranche optionnelle 1 bis :
  - La maîtrise d'ouvrage a demandé à l'entreprise, comme indiqué précédemment, à l'arrêt des travaux en date du 28/08/2020.  
La totalité des travaux de pose de cadres et de génie civil dans cette tranche n'a donc pas pu être réalisée.  
Montant des modifications : - 131 369,64 € H.T.

- La maîtrise d'ouvrage a demandé à l'entreprise d'anticiper des travaux de démolition de collecteurs abandonnés, initialement prévus dans la Tranche Optionnelle 6.  
Montant des modifications : + 32 111,00 € H.T
- Tranche optionnelle 6 :
  - Report du montant de travaux non réalisés suite à la demande d'arrêt de chantier  
Montant des modifications : + 131 369,64 € H.T.
  - Travaux de démolition de collecteurs abandonnés anticipés sur la TO1bis  
Montant des modifications : - 32 111,00 € H.T
  - La maîtrise d'ouvrage demande à l'entreprise de reprendre les travaux non terminés lors de la TO1bis du fait de l'arrêt de travaux. Cet arrêt/reprise entraîne des surcoûts. La maîtrise d'ouvrage a demandé par son courrier du 6/10/2020 à l'entreprise d'établir un nouveau détail de prix pour la finalisation de ces prestations. Elle demande de plus la réalisation de travaux complémentaires de dévoiement de réseau gaz en lien avec les travaux d'aménagement de la ZAC Vetrotex.  
Montant des modifications : +197 338,96 € HT
  - La maîtrise d'ouvrage demande à l'entreprise de modifier certaines prestations suite au complément de modélisation hydraulique réalisé en 2019. De plus le DQE est simplifié et regroupe l'ensemble des prestations
    - Modification des travaux d'amélioration du DO2 et intégration des travaux de renouvellement vis de régulation 53T : +80 820,39 € HT
    - Abandon des travaux de canalisation DN1800 : - 209 866,50 € HT
    - Abandon des travaux de réseau provisoire DO2 : -11 110,09 € HT
    - Abandon des travaux de réseau provisoire DN 1800 : -30 072,36 € HT
    - Abandon des travaux de réseau provisoire Vis régulation : - 8 872,92 € HT

### **ARTICLE 3 : INCIDENCE FINANCIERE**

Ces modifications ont un impact sur le montant global des travaux.

#### **Tranche optionnelle n° 1bis**

Montant initial TO1bis : 2 568 730,86 € HT

Moins-value: 131 369,64 € HT

Plus-value : 32 111,00 € HT

**Nouveau montant TO1bis : 2 469 472,22 € HT**

Ecart induit: - 99 258,64 € HT

#### **Tranche optionnelle n° 6**

Montant initial : 692 683,22 € HT

Moins-value : 292 032,87 € HT

Plus-value : 409 528,99 € HT

**Nouveau montant TO6 : 810 179,34 € HT**

Ecart induit: +117 496,12 € HT

Ecart global sur les deux tranches : + 18 237,48 € HT

Les DQE et DPGF modifiés sont joints en annexes ;

### **ARTICLE 4 : POINT SUR LES DELAIS**

Le présent avenant permet de redéfinir les délais du fait des modifications et fixe le nouveau délai global d'exécution de travaux pour la Tranche Optionnelle 6 à 12 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux

## **ARTICLE 5 : MONTANT DE L'AVENANT**

L'avenant n°3 induit donc une plus-value sur le montant du marché de 18 237,48 € HT, soit une augmentation de 0,38 % environ du montant du marché initial.

Montant initial du marché	4 794 141,06 € HT
Montant après avenant 1	4 794 140,83 € HT
Montant après avenant 2	5 079 252,17 € HT
Montant de l'avenant	18 237,48 € HT
Montant après avenant	5 097 489,65 € HT

## **ARTICLE 6 : AUTRES CLAUSES**

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le

Pour le groupement  
Mme Elodie BUISSON

Pour Grand Chambéry  
M. Daniel ROCHAIX